

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue lundi le 5 décembre 2011 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Gaston Bourgault, Brigitte Chouinard, Patrice Thériault, Nelson Lacroix, Richard Castonguay. Absente : Myriam Bourgault. Dans l'assistance, 8 personnes étaient présentes.

180-12-2011

1- ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
 - 3.1- Service incendie
 - 3.2- Loisirs
 - 3.3- Voirie
 - 3.4- Transport Adapté
 - 3.5- RIGD
 - 3.6- Comité touristique
 - 3.7- Salle
 - 3.8- Politique familiale
 - 3.9- Reconversion du collège
 - 3.10- Comité des loisirs L'Islet-Sud
- 4- Adoption du budget de la MRC – Année 2012
- 5- Adoption du budget de l'OMH – Année 2012
- 6- Adoption budget du Transport Adapté – Année 2012
- 7- Acceptation du calendrier des sessions régulières du conseil Année 2012
- 8- Avis de motion – Adoption du budget de la municipalité – Année 2012
- 9- Taux d'intérêts – Année 2012
- 10- Rémunération des pompiers volontaires
- 11- Demande de dons
 - 11.1- Souper-bénéfice – Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny
 - 11.2- Fête traditionnelle – ALPHIS
 - 11.3- Souper des Rois – Fabrique St-Adalbert
 - 11.4- Album des finissants
 - 11.5- Maison de la famille – Paniers de Noël
- 12- Acceptation des soumissions – architectes
- 13- Avis de motion – modification règlement de construction
- 14- Contrat de cueillette et transport des déchets et de la récupération
- 15- Demande de portée collective à la CPTAQ selon l'article 59 de la LPTAAQ
- 16- La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

- 17- Rencontre avec la MMQ
- 18- Loi électorale – État de situation
- 19- Période de questions
- 20- Acceptation des comptes
- 21- Acceptation des dépenses incompressibles
- 22- Varia
- 23- Leève

181-12-2011

2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la session régulière de novembre 2011 tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

3- POINT INFORMATIONS

3.1- Service incendie

Le directeur incendie étant absent, rien à signaler.

3.2- Loisirs

La conseillère représentante étant absente, rien à signaler.

3.3- Voirie

Normand Caron mentionne que le bassin a été vidangé et pour l'état des routes, des plaintes ont été reçues concernant la chaussée glacée dans les rangs.

3.4- Transport Adapté

Le conseiller représentant Patrice Thériault mentionne qu'une rencontre sera tenue le 6 décembre avec la MRC de l'Islet, le CSSS et Réal Laverdière concernant le transport des dialysés. Il restait une cliente de Sainte-Perpétue ce qui fait qu'il n'y a plus de dialysé en L'Islet-Sud.

3.5- RIGD

Le conseiller représentant Richard Castonguay mentionne qu'une rencontre est prévue pour mercredi le 7 décembre.

3.6- Comité touristique

Le conseiller représentant Gaston Bourgault mentionne que le contrat de madame Élise Perron n'a pas été renouvelé et le suivi du tourisme sera assuré par le CLD de la MRC de L'Islet. Un budget de 100 000 \$ a été proposé pour la publicité mais ce fut un non pour le sud de l'Islet.

3.7- Salle

Le conseiller représentant Gaston Bourgault redemande au concierge de régler les problèmes de micro car ce fut très désagréable de n'avoir ce service lors de la soirée de remise des fonds du 100^e de la municipalité.

3.8- Politique familiale

La conseillère représentante Brigitte Chouinard que la fête de Noël se tiendra le 11 décembre prochain de 14h à 16h dans le gymnase du collège.

3.9- Reconversion du collège

La directrice générale Magguy Mathault signale que les plans seront déposés le 6 décembre pour la transformation des locaux de la caisse populaire.

3.10- Comité des loisirs – L'Islet-Sud

La directrice générale Magguy Mathault donne un bref compte-rendu de l'avancement du dossier en L'Islet-Sud.

182-12-2011

4- ADOPTION BUDGET DE LA MRC – ANNÉE 2012

Suite à la présentation du budget de la MRC de L'Islet pour l'année 2012, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget de la MRC de l'Islet pour l'année 2012 avec une quote-part pour la Municipalité de Saint-Adalbert de 62 015 \$ et payable selon l'échéancier suivant :

- 31 mars 2012 : 20 671 \$
- 30 juin 2012 : 20 672 \$
- 30 septembre 2012 : 20 672 \$

183-12-2011

5- ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH – ANNÉE 2012

Suite à la présentation du budget de l'Office Municipal d'Habitation par la directrice Magguy Mathault, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Adalbert au montant de 40 522 \$ de déficit dont 90 % payable par la Société d'Habitation du Québec représentant un montant de 36 470 \$ et 10 % payable par la Municipalité de Saint-Adalbert représentant un montant de 4 052 \$.

184-12-2011

6- ADOPTION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2012

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adalbert accepte les prévisions budgétaires de _____.

185-12-2011

7- ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL – ANNÉE 2012

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le calendrier des sessions régulières du conseil de l'année 2012 avec les dates suivantes :

- MARDI le 10 janvier 2012
- LUNDI le 6 février 2012
- LUNDI le 5 mars 2012
- LUNDI le 2 avril 2012
- LUNDI le 7 mai 2012
- LUNDI le 4 juin 2012
- LUNDI le 2 juillet 2012
- MARDI le 14 août 2012
- MARDI le 4 septembre 2012
- LUNDI le 1^{er} octobre 2012
- LUNDI le 5 novembre 2012
- LUNDI le 3 décembre 2012

186-12-2011

8- AVIS DE MOTION – ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ – ANNÉE 2012

La conseillère Brigitte Chouinard donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'adoption du budget de la Municipalité de Saint-Adalbert pour l'année 2012. La réunion pour l'adoption sera tenue le 19 décembre 2011 à 19h30. Demande de dispense de lecture dudit règlement est également faite par la présente.

187-12-2011

9- TAUX D'INTÉRÊTS – ANNÉE 2012

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le taux d'intérêts à 12 % pour l'année 2012 et ce, pour tous les contribuables dont les comptes sont passés dus. Pour les procédures de vente pour taxes, seulement les taxes de l'année courante seront tolérées.

188-12-2011

10- RÉMUNÉRATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la rémunération des pompiers volontaires pour un montant net de

11- DEMANDE DE DONS

189-12-2011

11.1- SOUPER-BÉNÉFICE – FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU-DE-MONTMAGNY

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter 2 carte au coût de 80 \$ chacune pour le souper-bénéfice de l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny qui se tiendra le 4 février 2012 à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault.

190-12-2011

11.2- FÊTE TRADITIONNELLE – ALPHIS

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 4 cartes pour la Fête traditionnelle de l'ALPHIS.

191-12-2011

11.3- SOUPER DES ROIS – FABRIQUE SAINT-ADALBERT

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire don de la location de la salle en guise de commandite pour le souper des Rois.

192-12-2011

11.4- ALBUM DES FINISSANTS

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépense de 100 \$ pour l'album des finissants.

11.5- MAISON DE LA FAMILLE – PANIERS DE NOËL

Les membres du conseil laissent porter cette demande.

193-12-2011

12- ACCEPTATION DES SOUMISSIONS – ARCHITECTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert a invité 5 firmes spécialisées en architecture dans le projet de changement des portes et fenêtres de la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Marie-Josée Deschênes, architecte comme étant la soumission la plus basse soumission à 6 800 \$ plus taxes.

194-12-2011

13- AVIS DE MOTION –MODIFICATION RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Nelson Lacroix à l'effet qu'un règlement, ayant pour but de modifier le règlement de construction de la municipalité de Saint-Adalbert.

Une demande de dispense de lecture pour ce règlement est produite en même temps que le présent avis de motion.

195-12-2011

14- CONTRAT DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION

Il est proposé par Richard Castonguay, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déclarer, à la RIGD L'Islet-Sud, notre participation à la soumission de groupe pour le contrat de cueillette et transport des déchets et récupération.

196-12-2011

15- DEMANDE DE PORTÉE COLLECTIVE À LA CPTAQ SELON L'ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permet à la MRC de L'Islet de soumettre une demande à la CPTAQ aux fins de déterminer dans quelques cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole provinciale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet est entré en vigueur le 19 octobre 2010 et que celui-ci comporte un cadre de planification de la zone agricole présentant des affectations agricoles dynamiques et viables et qui tient compte des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur les îlots déstructurés de la zone agricole dynamique et viable;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte également sur des lots, d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans l'affectation préconisée à l'article 59 de la LPTAAQ et qu'elle voit des avantages à y adhérer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Adalbert signifie à la MRC de L'Islet son appui dans cette démarche et invite la MRC à déposer auprès de la CPTAQ une demande à portée collective, tel que prévu à l'article 59 de la LPTAAQ, et ce, en fonction des deux volets, soit les îlots déstructurés et les lots vacants d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole.

197-12-2011

16- LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du

développement durable, lequel fait suite au projet de loi n 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;

- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

17- RENCONTRE AVEC LA MMO

Les dates retenues sont les 14 et 19 décembre à 18h00. Les dates seront transmises à monsieur Lacasse afin de valider avec lui sa disponibilité.

18- LOI ÉLECTORALE – ÉTAT DE SITUATION

La décision gouvernementale a déjà été rendue sur la modification des circonscriptions électorales.

19- PRIORITÉS LOCALES POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les points retenus à faire part à notre policier parrain :

- La vitesse dans les chemins municipaux et les rues;
- les chiens pas attachés dans les boîtes de camion;
- les crissements de pneus dans le village.

198-12-2011

20- JOURNAL # 381 – POUR CORRIGER L'ERREUR DE FACTURATION DE LA RIGD L'ISLET-SUD

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le journal # 381 qui permet la correction de l'erreur dans la facturation de la RIGD L'Islet-Sud. Le but est de remettre les bons montants dans les bons comptes de grand-livre. Le montant total de la facture reste inchangé.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une demande afin de savoir s'il était possible de mettre du gravier dans la route du Moulin. Le maire répond par l'affirmative dès que la prochaine saison débutera.

Suite à une question sur l'avancement du projet de reconversion du collège, le maire René Laverdière mentionne que les plans devraient être disponibles cette semaine et que les étapes des appels d'offres débiteront par la suite.

199-12-2011

22- ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 12 887,92 \$. La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par la conseillère Brigitte Chouinard. Cette dernière a apposé ses initiales.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à payer toutes factures au 31 décembre 2011.

200-12-2011

23- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Richard Castonguay appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois et ce, tel que présenté sur la liste à cet effet.

24- VARIA**24.1- Ajout lumières de rues**

Une demande est faite à l'effet d'ajouter 2 lumières de rues dans la Route Bélanger. Le conseil prend note de cette demande et verra à installer à partir de 2012.

24.2- Copie de l'attestation de formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

La directrice générale Magguy Mathault demande à chacun des élus de bien vouloir apporter une copie de leur attestation afin de

les mettre au dossier. Étant une formation obligatoire, il serait bien de conserver le document dans nos dossiers.

25- LEVÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 20h40.

Maire : _____

Sec. : _____

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, dir. gén. et sec.-trés.